

La cathédrale condamnée à la démolition en 1793 ?

L'Histoire et la « légende »...

La question fut évoquée au cours d'un conseil municipal, et reprise dans la presse locale. Rappelons des événements peu connus des Chartrains.

Selon la tradition, en novembre 1793, Sergent-Marceau* sauva la cathédrale de la démolition.

Revenons aux faits. Le 20 mars 1792, le directoire du département avait demandé à l'assemblée législative de confier à l'État, ou au Département, l'entretien de la cathédrale, devenue église Notre-Dame, paroisse unique de Chartres. Il souhaitait prévenir tout risque d'abandon et de démolition de l'édifice.

Toutefois, la municipalité vota le retrait et la destruction de certains objets et statues. Ainsi, le 17 septembre 1793, Sergent-Marceau, envoyé par la Convention recenser les œuvres dignes de figurer au *Museum* national, présida l'ouverture de la « sainte châsse » et l'enlèvement de ses bijoux, dont le dépouillement fut enregistré le 24 septembre. Le 2 novembre, on enleva la statue de Notre-Dame du Pilier, le 9 on désigna un couvreur pour descendre les cloches. C'est ce jour-là que Sergent, poursuivant son inventaire, suspendit la destruction des statues du portail nord, commencée par de zélés iconoclastes.

Le 13, la municipalité repoussa une demande de démolition de la cathédrale provenant d'un groupe de pression très actif, la *Société populaire*. Le 15, la cathédrale fut fermée au culte et on lui assigna bientôt une nouvelle fonction, celle de *Temple de la Raison*.

Le 24 décembre, Sergent-Marceau lut son rapport d'inventaire devant le conseil général de la commune (la seconde assemblée municipale). Son propos reprenait celui du Département et de Morin, architecte opposé à la démolition : « Conservons donc avec soin ce monument. Que jamais la hache ni le marteau ne l'entame ». La récente *Assomption* du chœur (1773), peu appréciée de ses contemporains, trouva grâce à

ses yeux. Au prix de quelques retouches, elle pourrait figurer dans le *Temple de la Raison*, dont il présenta ensuite le projet de structuration et d'aménagement.

Dans le registre du conseil général de la commune on ne trouve donc aucun ordre de destruction de l'édifice. La légende a été forgée à la fin du XIX^e siècle dans les milieux cléricaux et monarchistes pour détruire l'image de la Révolution dans les mémoires. Elle fut alimentée localement par l'article de Sainsot « *La cathédrale de Chartres pendant la terreur* » (*SAEL*, 1886).

Ironie de l'histoire, si la cathédrale fut protégée durant la Terreur, elle faillit disparaître plus tard, « de mort naturelle ». Après l'enlèvement du plomb de sa toiture, métal réquisitionné pour l'effort de guerre en 1794, elle fut livrée aux intempéries durant plusieurs années. Cette toiture fut remontée en 1797 grâce à Morin qui avait conservé une partie du plomb prélevé et celui d'églises paroissiales démolies, mais elle disparut durant l'incendie de 1836.

* *Antoine-François Sergent* (1751-1847), dessinateur et graveur chartreux. Il ajouta le nom de son beau-frère au sien.

Juliette Clément,
Présidente de la Société
archéologique d'Eure-et-Loir.
SAEL, 1 rue Jehan-Pocquet.
0237369193
sael28@wanadoo.fr-sael28.fr.

Sources, *AMC*, C 11 3 (f° 96, 151, 207 et suiv.).

Cl. J. Clément, fonds Sergent, Médiathèque de Chartres : « *L'Assomption de la Vierge* », Sergent-Marceau., 1782 ».



In. Fecit. Carnot. e marmore fecit. D. Bridant. sculp. Reg. die 1773. del. et sculp. A.F. Sergent. Carnotus. 1782.